

Numéro 12
Le 24 mars 2023

Parlons Prisons



UNE PUBLICATION DE L'UNITÉ DE NÉGOCIATION DES SERVICES CORRECTIONNELS DE L'OPSEU/SEFPO



À quoi s'attendre après le projet de loi 124?

Votre équipe de négociation des Services correctionnels s'est réunie pendant trois semaines à Toronto pour réviser nos propositions en fonction du paysage de négociation changé. Nous avons complété une liste complète de propositions qui reflètent les exigences de la Division des services correctionnels telles qu'énoncées dans l'établissement des revendications et sans les contraintes du projet de loi 124.

Comme il est indiqué dans [*Parlons prisons* n° 11](#), à la suite de la décision du tribunal le 29 novembre 2022 qui a jugé que le projet de loi 124 était inconstitutionnel et « nul et sans effet », l'équipe de négociation des Services correctionnels a signifié à l'employeur un avis écrit que nous nous attendions de ce qu'il revienne à la table de négociation. L'employeur a finalement répondu le 1^{er} mars 2023, près d'un mois après l'envoi de notre lettre.

L'employeur a déclaré qu'il n'avait aucune envie de négocier. Au lieu de quoi, il a proposé de passer directement à la médiation avec l'arbitre Kaplan les 13 et 14 avril et a averti qu'il n'accepterait de médiation qu'en vue de propositions monétaires. Pour être clair, l'employeur n'a pas encore présenté à votre

équipe de négociation de propositions qui ne soient pas assujetties aux restrictions imposées par le projet de loi 124.

Après avoir consulté nos avocates d'arbitrage Nini Jones et Lauren Pearce, votre équipe de négociation a répondu à la position de l'employeur en exprimant notre intérêt à engager des négociations réelles et sans restriction à la table. L'équipe a présenté à l'employeur une piste qui entraînait un échange de propositions globales et de nouvelles propositions monétaires qui reflétaient la réalité d'un paysage de négociation sans les restrictions imposées par le projet de loi 124 aux équipes de négociation.

Le 14 mars, l'employeur a de nouveau rejeté notre proposition d'engager des négociations et a insisté qu'il n'accepterait que de la médiation. Bien que frustrée de voir que l'employeur continue de refuser de négocier de façon significative, l'équipe a choisi, après consultation de nos avocates, de reprendre la médiation. Cela signifie qu'au lieu de procéder à l'arbitrage des différends, nous allons maintenant nous engager dans la médiation avec l'arbitre William Kaplan les 13 et 14 avril.



Cela signifie qu'au lieu de procéder à l'arbitrage des différends, nous allons maintenant nous engager dans la médiation avec l'arbitre William Kaplan les 13 et 14 avril.



Si nous ne sommes pas en mesure de négocier une convention collective par la médiation, nous entamerons l'arbitrage le 25 juillet, date que nous avons déjà réservée avec l'arbitre Kaplan.

L'employeur a déclaré à maintes reprises qu'il souhaitait engager des négociations significatives pour négocier un contrat mais ses actions jusqu'à présent ont indiqué le contraire. Il est maintenant temps que l'employeur se décide à s'engager dans un véritable dialogue. Votre équipe demeure déterminée à réaliser de réels gains au cours de cette négociation.

Si vous avez des questions, veuillez les transmettre à votre équipe de négociation des Services correctionnels à CorrectionsOPSBargaining@opseu.org.

En toute solidarité,

Janet Laverty, présidente de l'équipe de négociation

Adam Cygler, vice-président de l'équipe de négociation

Si nous ne sommes pas en mesure de négocier une convention collective par la médiation, nous entamerons l'arbitrage le 25 juillet...



Parlons Prisons



La distribution de *Parlons Prisons* est autorisée par :

JP Hornick
présidente, OPSEU/SEFPO

Janet Laverty
présidente, équipe de négociation
des services correctionnels

Adam Cygler
vice-président, équipe de négociation
des services correctionnels